



République Française
Département de Maine et Loire
Arrondissement de Segré-En-Anjou-Bleu
Commune Erdre-En-Anjou

Arrêté n°2025/282

*Arrêté portant sur la réglementation de la circulation Rue Tatsfield Vern d'Anjou (circulation interdite >3.5T)
Commune déléguée d'Erdre-en-Anjou*

Madame la Maire d'Erdre-en-Anjou ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et L 2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la délégation de fonction donnée par Madame la Maire d'ERDRE-EN-ANJOU à Monsieur Dominique MENARD, Maire délégué, suivant arrêté n° 2021/54 du 17 avril 2021 ;

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de voirie prévus Rue du 11 Novembre à Vern d'Anjou, la circulation des poids lourds sera réglementée par le département et des déviations mises en place à l'échelle départementale.

CONSIDERANT que le passage répété sur la rue de Tadsfield de véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 T pourrait endommager la route Communale, non prévue pour cette charge ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique, et à conserver celle -ci en bon état ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 5 janvier 2026, et dans le cadre des travaux de voirie Rue du 11 novembre, ***la circulation des véhicules dont le PTAC >3.5 T (sauf les bus) sera interdite rue Tatsfield à Vern d'Anjou***, commune déléguée d'Erdre-en-Anjou.

Article 2 : Tout véhicule devra respecter les nouvelles signalisations. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur des Services Techniques d'Erdre-en-Anjou, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou, le commandant de gendarmerie de la brigade du Lion d'Angers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Erdre-en-Anjou, le 8 décembre 2025
Monsieur le Maire délégué de Vern d'Anjou ;
Dominique MENARD

